

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS**  
**DE LA COMMISSION PERMANENTE**

Commission permanente du **18 juin 2015**

Décision n° **CP-2015-0226**

commune (s) :

objet : Assistance technique pour les projets de voirie et d'espaces publics sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marché à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**Rapporteur** : Monsieur le Vice-Président Abadie

**Président** : Monsieur Gérard Collomb

Date de convocation de la Commission permanente : lundi 8 juin 2015

Secrétaire élu : Monsieur Damien Berthilier

Affiché le : vendredi 19 juin 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, M. Le Faou, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mmes Farih, Laurent, M. Lung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni.

Absents excusés : MM. Philip (pouvoir à Mme Dognin-Sauze), Colin (pouvoir à M. Abadie), Claisse, Vesco (pouvoir à Mme Brugnera).

**Commission permanente du 18 juin 2015****Décision n° CP-2015-0226**

objet : **Assistance technique pour les projets de voirie et d'espaces publics sur le territoire de la Métropole de Lyon - Marché à bons de commande - Lancement d'une procédure d'appel d'offres ouvert - Autorisation de signer le marché**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la voirie

**La Commission permanente,**

Vu le projet de décision du 1 juin 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Le Conseil, par sa délibération n° 2015-0004 du 16 janvier 2015, a délégué à la Commission permanente une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation, selon l'article 1.22.

Dans le cadre de la programmation pluriannuelle d'investissement 2015-2020, la Métropole de Lyon doit lancer des études relatives aux opérations de voirie et d'espaces publics.

En fonction de la typologie de ces opérations et des thématiques concernées, il pourra être nécessaire de s'assurer les services d'un prestataire afin d'apporter une assistance technique à la maîtrise d'ouvrage (diagnostic urbain, étude circulation, étude de voirie réseaux divers (VRD) et d'espaces publics, étude d'architecture et de paysage, etc.) avec pour objectif de consolider les programmes d'opérations et leurs budgets.

Le présent dossier a pour objet le lancement de la procédure en vue de l'attribution d'un marché d'assistance technique pour les projets de voirie et d'espaces publics.

Le marché serait attribué à la suite d'une procédure d'appel d'offres ouvert, conformément aux articles 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics.

Ce marché ferait l'objet d'un marché à bons de commande, conformément à l'article 77 du code des marchés publics et serait conclu pour une durée ferme de 4 ans.

Le marché ne comporterait pas d'engagement minimum de commande.

L'engagement maximum serait de 4 000 000 € HT soit 4 800 000 € TTC.

Il est proposé à la Commission permanente d'autoriser monsieur le Président à signer ledit marché, conformément à l'article L 3221-1 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

**DECIDE**

**1° - Approuve** le lancement de la procédure d'appel d'offres ouvert, en vue de l'attribution du marché d'assistance technique pour les projets de voirie et d'espaces publics sur le territoire de la Métropole de Lyon.

**2° - Autorise**, dans le cas où la procédure d'appel d'offres est déclarée infructueuse, monsieur le Président à poursuivre, par voie de marché négocié ou par la voie d'un nouvel appel d'offres, aux conditions prévues à l'article 59-III du code des marchés publics, selon la décision de la commission permanente d'appel d'offres compétente.

**3° - Les offres** seront jugées et classées par la commission permanente d'appel d'offres compétente de la Métropole de Lyon.

**4° - Autorise** monsieur le Président à signer le marché à bons de commande et tous les actes y afférents ayant pour objet l'assistance technique pour les projets de voirie et d'espaces publics sur le territoire de la Métropole de Lyon pour un montant maximum de 4 000 000 € HT, soit 4 800 000 € TTC pour une durée ferme de 4 ans.

**5° - Les dépenses** au titre de ce marché seront prélevées sur les crédits à inscrire au budget principal - sections de fonctionnement et d'investissement - exercices 2016-2017-2018-2019 .

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 19 juin 2015.**